



Communiqué de presse

## **L'Abbaye de Rochefort introduit un recours contre le permis de Lhoist et ne s'arrêtera pas là.**

Rochefort, le 22 juin 2017. - L'abbaye Notre-Dame de Saint-Remy de Rochefort a introduit un recours devant le gouvernement wallon et a déposé une citation en référés devant le tribunal de première instance de Luxembourg, Division Marche-En-Famenne pour contester la décision des fonctionnaires délégué et technique de la Région Wallonne qui ont accordé à Lhoist Industrie le permis unique pour « créer et mettre en service des prises d'eau souterraine et des piézomètres et poser des conduites d'eau, en vue de réaliser une campagne d'essais de pompage limitée dans le temps, destinée à valider les conclusions de l'étude hydrogéologique des aquifères du plateau du Gerny. »

Pour la première fois dans ce dossier, il est reconnu que la qualité de l'eau pourrait être altérée. En effet, à plusieurs reprises, tant Lhoist que l'administration reconnaissent le risque que la teneur en sulfates des eaux pompées s'écarte d'une plage admissible. Lhoist propose, dès lors, de mélanger des eaux en provenance d'une part du puits qui sera mis en pompage dans la formation du Lion, et d'autre part du puits qui sera aussi mis en pompage dans la formation de l'Arche.

« Cette proposition n'est pas réaliste. Puisqu'il est impossible de prédire la concentration en sulfates. Comment dès lors, peut-on déclarer qu'un mélange d'eaux sera la solution miracle. On joue ici à l'apprenti-sorcier», déclare Frère Jean-Paul de l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy.

Pour la problématique des nitrates, l'administration reconnaît qu'un problème pourrait survenir mais dans ce cas-ci, ne propose aucune solution.

Ce permis prive l'Abbaye Notre-Dame de Saint-Remy de Rochefort, de sa propriété. Or, L'article 16 de la Constitution stipule que : *“Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas et de la manière établis par la loi, et moyennant une juste et préalable indemnité.”* Or, on ne peut parler de cause d'utilité publique, dans le cas qui nous préoccupe, ajoute Frère Jean-Paul.

L'abbaye Notre-Dame de Saint-Remy réitère sa ferme opposition à l'ensemble du projet de Lhoist Industrie et continuera à se battre pour sauver la source Tridaine. Elle se battra devant toutes les juridictions nécessaires pour sauver Tridaine et son **système gravitaire naturel et gratuit d'écoulement de l'eau.**